



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement **numéro 340-2012** «*Décrétant l'autorisation de réalisation des travaux de la branche #3 de la décharge du cours d'eau Décharge du rang Double à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare* » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 28 novembre 2012.

Le règlement **numéro 340-2012** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des Municipalités/Villes ainsi qu'à la MRC de Joliette et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 29<sup>e</sup> jour de novembre deux mille douze.**

---

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière